

CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Master Chimie

1) Pour les parcours de Master 1^{ère} année suivants :

- Qualité, Sécurité, Environnement (QSE)
- Chimie Organique, Sciences du Vivant et Nanochimie (COVAN)
- Molécules et Macromolécules Fonctionnelles (MMF)
- Matériaux Avancés (MA)
- Physical Chemistry and Chemical Physics (PCCP)
- Advanced Materials & Innovative Recycling (AMIR)

Les unités d'enseignement «Liaisons Chimiques » (4TCH702U) et « Bonds in Chemistry » (4TAR702U dans les parcours AMIR et EUREKA), du premier semestre de la première année sont assorties d'une note éliminatoire (seuil à 7/20).

La validation du premier semestre implique donc une note moyenne supérieure à 10/20 (qui inclut la note de « Liaisons chimiques » / « Bonds in Chemistry ») et une note supérieure à 7/20 pour cette UE.

De même, la validation globale de l'année de Master 1 nécessite l'obtention d'une moyenne globale des 2 semestres supérieure à 10/20 et une note supérieure à 7/20 pour cette UE.

2) Pour les parcours de Master 2^{ème} année

Il n'y a pas de compensation inter-semestrielle en 2^{ème} année de Master.

Pour valider une deuxième année, les étudiants doivent avoir indépendamment une note supérieure à 10/20 à chacun des deux semestres 9 et 10.